



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2020-2021



NOM : _____

N° DE LICENCE _____

PRENOM : _____

NE LE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

TEL : _____

@ : _____

Cotisation annuelle :

- Licence fédérale : 140€
(Assurance responsabilité civile incluse)
- T-shirt club : 10€
- Taille : Enfant Femme Homme
 S M L

Options :

- Assurance base : 8€
- Assurance base + : 11€
- Assurance base ++ : 18€
- Ski piste : 5€
- Slackline et highline : 5€
- Trail : 10€
- VTT : 30€

Total (cotisation + options) : _____ €

Merci de nous joindre les documents suivants :

- Le bulletin n°1 de la fiche d'assurance FFME complétée au nom de l'adhérent.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade en compétition de moins de 3 ans.

- J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du QS-Sport Cerf n°15699*01
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club au verso.
- Je souhaite une attestation de paiement pour un remboursement de la cotisation (par courriel).

Je soussigné _____, en qualité de _____

- Autorise mon enfant à quitter seul le gymnase et à rentrer chez lui par ses propres moyens.
- N'autorise pas mon enfant à quitter seul le gymnase et sera récupéré dans le gymnase.

Siège social : Hôtel de ville 43 rue
du Général de gaulle 95220
Herblay-sur-Seine Association
loi n°1/12405

Parution au JO du 29/11/1997
SIRET 421200718400019
Agrément DDJS 95-05-S-06

Fait le : _____

A : _____

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Seuls les adhérents ayant réglés leur cotisation annuelle ont le droit d'accéder au mur du club
- ✓ Il est interdit de pratiquer l'escalade en l'absence de référent, dans ce cas le mur et le matériel du club ne sont pas accessibles
- ✓ L'utilisation des tapis de sol est obligatoire durant toute la séance après quoi ils doivent être rangés
- ✓ Les adhérents sont autorisés à utiliser le matériel de club mis à leur disposition dans l'armoire du gymnase, celui-ci doit être respecté et restitué en fin de séance
- ✓ L'échauffement et la pratique du block sont autorisés en dessous de la ligne rouge, au dessus de cette limite l'encordement est obligatoire
- ✓ Les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une grimpe libre
- ✓ Seuls les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une activité sportive
- ✓ Les adhérents doivent respecter les recommandations suivantes :
 - Accrochage de la première à la dernière dégainé obligatoire
 - Pas de désencordage sans autre moyen d'assurance
 - Interdiction de faire « l'ascenseur »
 - Grimpe en solo interdite
- ✓ J'accepte la diffusion des photos des événements organisés par le club sur le site internet
- ✓ L'abandon de l'activité ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le bureau.

La sanction majeure pouvant être l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.

Paiement de préférence par chèque (possible en 3 fois maximum)

À l'ordre suivant : les lézards Escalade club du Parisis

Clôture des dossiers enfants avant le 01 Octobre

Clôture des dossiers adultes avant le 01 Novembre

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter les membres du bureau :

Stéphane Agular (président) : 06.34.47.51.89, Céline Da Silva (trésorière) : 06.22.59.18.66

Et Rémi Vernay (secrétaire) : 06.30.30.47.38